

**AMÉLIORATION DE LA COHABITATION DES ACTIVITÉS DANS LA FORÊT
COMMUNALE DE SAINT-MARTIN-D'URIAGE**

Rencontre des Usagers de la forêt

Jeudi 9 janvier 2025, Mairie

Salle du Conseil 17h-19h30

Synthèse des échanges et relevé de décisions

Version 1 du 21 janvier 2025

Sommaire

	page
1. Tour de table des participants	4
2. Synthèse des entretiens réalisés	6
3. Actions et projets de la commune, en cours et à venir	9
4. Temps de discussion et de réflexion	10
5. Méthodologie de travail, fonctionnement et prochain(s) rendez-vous	14

Participants

Présents :	M. Jean-Michel ALLEMAND, Président de société de chasse, randonneur, ramasseur de champignons
	M. Mathieu ALLEMAND, Habitant de S ^t -Martin-d'Uriage, usager multirôle
	M ^{me} Monique ANDRE, Randonneuse pied, cheval, VTT
	M ^{me} Anaïs BAVAROT, Chargée de projet au Conservatoire des Espaces Naturels d'Isère
	M ^{me} Gisèle BONNET-GAMART, Présidente de l'Association des agriculteurs de S ^t -Martin-d'Uriage (ADASMU)
	M. Arnaud CALLEC, Conseiller délégué à l'environnement, à la biodiversité et à la forêt, Conseil municipal de S ^t -Martin-d'Uriage
	M. Michel CANDY, Président de l'Association Les sentiers de Saint-Martin-d'Uriage
	M ^{me} Dorothée CHAUVIN, Référente Randonnée à l'Association Sports et Loisirs (ASEL)
	M ^{me} Cécile CONRY, Première adjointe au maire de S ^t -Martin-d'Uriage, déléguée à l'implication citoyenne et la transition écologique
	M. Jean-Stéphane DEVISSE, facilitateur de la concertation
	M. Olivier DRAGHICI, Directeur du bureau des Guides de Chamrousse
	M ^{me} Marion ESPARBES, Technicienne forestière, Office National des Forêts (ONF)
	M. Fabrice FRANCOZ, Trésorier de Belledonne MTB Coalition
	M. Bernard FUSET, Membre de l'association Les Amis de la Nature
	M. Baptiste GAILLOT, Président de Belledonne MTB Coalition
	M. Didier GIBIER, Membre de l'Association de Défense des Habitants et de l'Environnement de Chamrousse (ADHEC) et du Conseil d'administration de la Société Mycologique du Dauphiné
	M. Gérald GIRAUD, Maire de S ^t -Martin-d'Uriage
	M. Cédric GUERIN, Membre de Belledonne MTB Coalition
	M. Luc JEANNOT, Associé cogérant de Belledonne en Marche, accompagnateur en montagne
	M ^{me} Iris LE RONCE, Responsable d'unité territoriale, Office National des Forêts (ONF)
	M ^{me} Anne-Sophie LOUVAT, Randonneuse
	M ^{me} Marion LUYAT, Chargé de mission Forêt-filière bois, Communauté de Communes Le Grésivaudan
	M ^{me} Dominique PLOTON, Membre de l'association Les Amis de la Nature
	M. Antoine PORTEJOIE, Président de la Société Mycologique du Dauphiné
	M. Laurent PUCH, Naturaliste, membre de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
	M. Jean-Claude ROYER, Président de Ski Nordique Belledonne Chamrousse (SNBC)
	M. François-Xavier SCRIVE, Association Les sentiers de S ^t -Martin-d'Uriage
	M. André TARTARAT, Membre du Conseil d'administration de la Société Mycologique du Dauphiné
	M. André XIBERAS, membre de l'association Les Amis de la Nature
Excusés :	M. Florent BECK, Secrétaire de l'association Les Amis de la Nature
	M. Jean-Claude THIEVENAZ, Expert-forestier

Mot d'accueil de M. Gérald GIRAUD, Maire de Saint-Martin-d'Uriage

Remerciant les participants de leur présence, M. le Maire formule le vœu pour l'année 2025 que tous les usagers de la forêt mettent en pratique le vivre ensemble, autour du respect de l'autre et du respect du bien collectif. Il note que la forêt est un bien commun qu'il faut protéger dans toutes ses dimensions, comme lieu propice à de nombreuses activités, mais également puits de carbone et maintien de la diversité des habitats naturels. Il rappelle qu'à l'automne 2021, une enquête avait confirmé le fort attachement des Saint-Martinois à la forêt, élément patrimonial remarquable de la commune puisqu'elle couvre plus de la moitié de sa superficie. Dans cette enquête, précise-t-il, quelques points de tensions avaient été évoqués, rien de grave à ce stade mais qui interpellent les usagers qui s'y côtoient. En parallèle, une étude a été confiée à la LPO afin de mieux connaître l'incidence de cette fréquentation sur la forêt. Depuis, la commune a adopté son plan biodiversité dont l'un des premiers enjeux porte sur l'intégration de la préservation de la biodiversité dans les différentes politiques communales (gestion forestière, tourisme, sport, ...) ~~et le maintien de la diversité des habitats naturels~~. Dans le cadre du plan d'aménagement forestier, la commune a donc fait des choix d'adaptation des conditions de gestion et, avec l'apport de l'ONF, de nouvelles orientations sont mises en œuvre relatives aux coupes de bois et aux périodes d'exploitation notamment, afin de préserver la vie des sols et la bonne reproduction de la faune et de la flore. De plus, la commune assure la protection et la gestion de l'espace naturel sensible du Marais des Seiglières.

Il rappelle par ailleurs qu'une des priorités du maire doit être aussi la sécurité des usagers, et donc la qualité et l'entretien des pistes, des chemins et des sentiers qui permettent à chacun de circuler ; il remercie à ce titre l'Association des sentiers pour le travail accompli. Depuis 2021 également, une mission conjointe de la police intercommunale, l'ONF et l'Office Français de la Biodiversité veille au respect de l'espace forestier, toutefois il se dit convaincu que la prévention et la sensibilisation des usagers et visiteurs sont déterminantes. Il rappelle à cet effet que l'été dernier des tournées de médiation ont été inaugurées, parallèlement au travail mené avec le Conseil départemental pour proposer des rendez-vous nature et autres activités de découverte. Afin de poursuivre l'ensemble de cette démarche, conclue-t-il, la commune a souhaité réunir les principaux représentants des usagers et des habitants au sein d'une instance de concertation et de dialogue, dans l'objectif de définir ensemble des solutions qui permettront de préserver l'avenir de la forêt, tant à travers ses ressources en bois, en eau, en faune et en flore, qu'en tant que lieu de détente, de ressourcement et de loisirs. Il remercie à nouveau les participants pour leur implication et leur engagement, afin de concourir collectivement à la préservation de cet espace unique.

1. Tour de table des participants

La consigne passée aux participants était de présenter leurs objectifs, leurs attentes ou leurs questionnements en ce qui concerne l'installation de cet espace de dialogue. Le résultat de ce tour de table présente plusieurs occurrences fréquemment répétées d'un participant à l'autre, avec une expression fortement axée sur le besoin de connaître, d'échanger et de partager. Le rédacteur fait le choix de résumer ces expressions telles qu'elles ont été formulées, sans les synthétiser ni les ordonner.

- Parvenir à faire cohabiter les activités humaines avec les espèces végétales et animales.
- Préserver des zones de quiétudes, affiner la compréhension des interactions entre les différents usages et les milieux dans lesquels ils évoluent.
- Préserver la forêt face à une fréquentation qui s'accroît, ce qui est par ailleurs une bonne nouvelle puisqu'elle signale que nos concitoyens éprouvent le besoin de se « ressourcer » en pleine nature.
- Réduire les impacts des activités humaines sur la biodiversité et respecter la nature, c'est respecter toute la nature (y compris les champignons).
- Comment contenir les impacts des activités humaines alors qu'elles sont en hausse ? Faut-il délimiter des zones de quiétude ? Étendre les existantes ? En créer de nouvelles ?
- Comment anticiper l'impact de la poursuite du changement climatique sur la forêt ?
- On ne préserve que ce que l'on connaît : l'amélioration et le partage des connaissances, la sensibilisation sont centrales. Dès lors, on peut probablement poursuivre nos activités tout en préservant pour l'avenir, par une meilleure appréhension des limites.
- Témoignage : le développement d'une pratique hors piste et sentier ~~qui ne posait pas de problème il y a quelques années~~ (le VTT) a généré un sentiment « d'intrusion » pour d'autres usagers qui a conduit à rechercher collectivement des solutions adaptées : c'est ainsi que le dialogue entre MTB Coalition et la mairie de S^t-Martin-d'Uriage s'est traduit par la signature d'une convention qui vise à encadrer la pratique sur des pistes de descentes clairement identifiées.
- Comprendre (comprendre comment s'organisent et se pratiquent les différents usages de la forêt) et apprendre (apprendre de la richesse et de la complexité du milieu forestier) pour mieux adapter nos activités.
- Adapter les sentiers en fonction des contraintes des milieux naturels et du dérangement que les usagers peuvent provoquer souvent sans le savoir. Cette adaptation peut même aller jusqu'à une fermeture d'un sentier jugé problématique en raison de la sensibilité du milieu qu'il traverse.
- L'immense majorité des randonneurs et autres usagers est prête à accepter des contraintes si elles sont correctement expliquées.
- Témoignage : les abords des chemins sont souvent très propres, rares sont les déchets jetés ou laissés par des visiteurs. Cela qui démontre leur attachement envers un environnement qu'ils jugent -et qu'il souhaitent- préservé.
- Concilier les usages et les habitants naturels passe également par un accueil du public et une information sur la biodiversité présente.
- Besoin de communiquer et d'échanger directement entre usagers de la forêt : VTT, cavaliers, chasseurs, sportifs en groupes, afin de mieux connaître les modalités des pratiques, les besoins

et les habitudes de chacun pour éviter de se retrouver au même endroit au même moment, et donc de gêner les autres.

- Transmettre de l'information sur la biodiversité et les milieux naturels et la manière de limiter au mieux les dérangements (zones et/ou périodes de quiétude).
- Comment organiser et transmettre cette information au vu du nombre de pratiques différentes en forêt, mais aussi comment toucher ces publics qui sont loin d'être tous des usagers-habitants de la commune comme le sont toutes les personnes autour de la table aujourd'hui ?
- Quel est l'impact des animaux de compagnie sur la biodiversité ?
- Echanger pour mieux comprendre comment est définie et mise en œuvre l'exploitation forestière, en cogestion entre la commune (qui est propriétaire) et l'ONF (qui l'exploite pour le compte de). Ne pas oublier qu'une partie de la forêt et de ses abords relève de la propriété privée (une partie de la forêt de l'Oursière par exemple), avec des règles qui peuvent lui être propres.
- Présenter le rôle et les modalités d'accueil au refuge des Amis de la nature, au cœur des Seiglières et plus largement, agir ensemble pour la préservation de la forêt.

2. Synthèse des entretiens réalisés

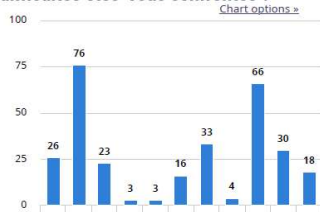
Le facilitateur s'est entretenu avec vingt-cinq personnes au cours de l'été, toutes usagères de la forêt de S^t-Martin-d'Uriage à divers titres, et dont beaucoup sont présentes à cette première rencontre. Il en émerge plusieurs enseignements qui sont présentés ci-dessous, après une courte introduction de portée générale qui montre que la situation décrite à S^t-Martin-d'Uriage est loin d'être isolée, loin s'en faut.

Agacement ? Dérangement ? Tensions ? Conflits d'usage ?

Tout d'abord, nombreux sont les observateurs à partager le constat d'une forêt aux prises d'innombrables tensions, où conflits d'usage se confondent aux conflits d'image. C'est vrai partout en Europe, avec deux visions qui s'affrontent entre les tenants d'une forêt presque intouchable, et celle d'une forêt productive, dont l'exploitation valorise les ressources. Même si cette dualité fait l'impasse sur celle et ceux qui considèrent qu'on peut exploiter tout en préservant le long terme forestier, la presse régionale se fait très souvent l'écho de conflits entre les pratiquants de différents usages et de la compatibilité, ou pas, de ces activités avec la protection des habitats naturels. Ce qu'elle écrit également, c'est que la fréquentation de loisir s'est considérablement renforcée ces dernières années, stimulée par l'engouement pour les activités de plein air et par la sortie de crise sanitaire du COVID 19.

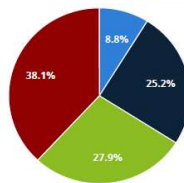
L'enquête de l'automne 2021 à laquelle a fait référence M. le Maire dans son introduction corrobore

Dans vos sorties, à quel(s) type(s) de difficultés êtes-vous confrontés ?



des conflits d'usage avec des exploitations forestières	26
des conflits d'usage avec la chasse	76
des conflits d'usage avec le VTT	23
des conflits d'usage avec l'équitation	3
des conflits d'usage avec le trail	3
une fréquentation trop importante	16
une dégradation des chemins	33
des vols sur le parking	4
la présence d'engins motorisés (moto cross, quad, ...)	66
aucune	30
autre	18

A quelle fréquence êtes-vous confrontés à ces difficultés ?



à chaque sortie	13
une fois sur deux	37
une fois sur dix	41
rarement	56

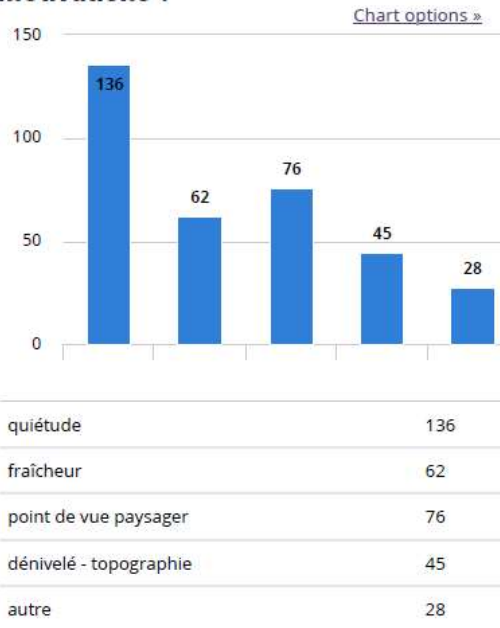
cette vision : la majorité de répondants laisse accroître supposer une surfréquentation, source de nombreuses tensions. Sauf que ce n'est pas tout à fait ce que disent les 25 personnes rencontrées par le facilitateur, dans l'ensemble très bons connaisseurs de la forêt de S^t-Martin-d'Uriage. Ceux-ci font preuve de nuances, même si, en effet, plusieurs répondants ont déjà connu des situations d'inconfort, ou bien un sentiment d'agacement lors d'une confrontation jugée intempestive avec des usagers peut-être plus démonstratifs, ou dégageant une impression de force particulière, ou encore dont la pratique interroge au regard du sentiment de quiétude recherché en forêt ; des

manifestations gestuelles ou l'emploi d'un vocabulaire grossier ; des propos rugueux, etc. Pratiquement toutes les pratiques sont concernées, mais pas pour les mêmes raisons. L'enquête-forêt stigmatise, souligne par ordre d'importance : la chasse, les engins motorisés, la dégradation des chemins, l'exploitation forestière, les VTT (surtout les VTT de descente).

La chasse, par exemple : des traileurs en plein effort butent soudain sur un groupe de chasseurs. A leur vue, ils font demi-tour puisque « *c'est dangereux* ». Mais est-ce vraiment le cas ? Ces chasseurs sont-ils en action de chasse ou bien, le fusil cassé, sont-ils en train de discuter après la battue ? Si l'on ne prend pas la peine d'échanger, on n'est pas près de le savoir et en effet, la vue des gilets orange peut suffire à générer un sentiment d'insécurité, pourtant hors de propos. Et qu'en pensent les chasseurs ? « *Notre hantise, c'est le gars qui court hors sentier et qui déboile en pleine battue. Ou le ramasseur de champignons, par principe discret, vêtu en camouflage, et qui va absolument partout, même sous les fourrés* ». Idem pour le VTT : tout à coup, un groupe de VTTistes lancés en pleine vitesse et

s'encourageant mutuellement à grands cris déboule à quelques mètres de randonneurs. L'effet de surprise est total, avec ses dérapages dans la caillasse et son sentiment d'intrusion...

Que recherchez-vous, quelles sont vos motivations ?



On pourrait énumérer chaque pratique, y compris celle de l'ornithologue en pleine observation tout à coup dérangé par une famille enjouée ; l'exploitant forestier en train de tronçonner un arbre poussé en travers du chemin par un coup de vent, qui se fait « engueuler » parce qu'en forêt il faudrait éviter d'en couper ; l'éleveuse en train de rejoindre, en voiture, son parc à moutons qui subit la foudre silencieuse des regards noirs car en forêt, on ne devrait pas circuler en auto ; les promeneurs effrayés par les aboiements furieux du patou qui stoppe net en limite de pâture ; les champignons écrasés par un ramasseur anonyme, ce qui est en droit d'agacer profondément le naturaliste contemplatif ; le chien non tenu en laisse-et-qui-n'a-jamais-mordu-personne alors qu'en France, des accidents se produisent chaque jour, nourrissant le pourcentage de personnes atteintes de cynophobie, etc. Autant d'exemples qui, finalement, font écho aux réponses apportées à la question « Que recherchez-vous, quelles sont vos motivations ? » de l'enquête

2021 : lorsque l'on recherche avant tout la quiétude, peut-être est-on moins enclin à supporter une tierce présence, fut-elle fugace et occasionnelle...

Incidents répétés ? Occasionnels ? A quelle fréquence ?

Chacun, en cours d'entretien, y est allé de son anecdote. Pour tous, cependant, ces manifestations de tensions et interactions maladroites sont peu fréquentes. Plusieurs répondants affirment n'en avoir jamais été témoin. Pour d'autres, « ça remonte à 2 ou 3 ans ». Une randonneuse : « cette histoire que je vous raconte, elle s'est passée il y a 12 ans ». L'un d'entre eux : « il n'y a pas de quoi fouetter un chat ». Le président des chasseurs : « à 99%, les échanges sont très courtois » ; l'éleveuse : « s'il fallait y accorder de l'importance, on ne ferait plus rien ». Bref, ces tensions existent et des incidents se produisent, heureusement peu fréquents (« de là à parler de conflits d'usage... »), mais pour ceux qui les subissent ils sont désagréables et le risque existe qu'ils se multiplient en parallèle de la hausse de fréquentation que connaît la forêt. C'est en tout cas l'avis qui se dégage des entretiens. Il est un dernier point qui fait -pratiquement- consensus : les pratiquants de loisirs motorisés (moto-cross, quads), qui persistent à circuler en forêt en dépit des interdictions, qu'il est parfois bien difficile à départager des ayants-droits, mais pour lesquels une majorité de répondant est unanime : en forêt, on n'a pas à venir jouer avec sa bécane ou son quad ; ça dérange tout le monde, ça épouvante la faune et ça détruit les chemins.

Un besoin d'explication et de mise en dialogue

Une constante se dégage de ces entretiens : tout utilisateur que l'on soit (la plupart le sont), on ne connaît pas nécessairement les autres usages, la manière dont ils se pratiquent, sont organisés ou encadrés, les règles qui s'imposent. C'est particulièrement vrai pour la chasse en battue (dont les règles et consignes de sécurité se sont considérablement renforcées ces dernières années), mais également pour le VTT (« sur les parcours techniques, si l'on ne descend pas vite on risque de se planter et on peut se faire très mal ») ou l'exploitation forestière (« hors de question de prendre le risque de faire tomber un arbre sur la tête d'un promeneur. Lorsqu'on exploite une coupe, on ferme les chemins »). Or, comme

le signale une répondante, « *lorsqu'on arrive dans un lieu particulier comme une forêt de montagne, on n'a pas forcément les codes* ». Ces codes, il faudrait donc trouver le moyen de les partager et les mettre à disposition des visiteurs : en organisant des rencontres, en diffusant l'information appropriée, en signalant que le multiusage est la règle, sur place en forêt, par les canaux de diffusion des différentes organisations concernées, etc. Ce sujet a été abordé par tous les répondants ; c'est donc un chantier potentiel dont pourrait s'emparer le comité des usagers.

La sensibilité à l'égard de la dimension naturelle de la forêt et à sa préservation

Plusieurs interlocuteurs, dont la gestion forestière n'est pas le métier, ont spontanément abordé ce point, l'une d'elle avec les mots suivants : « *la forêt souffre* ». Le dépérissement des épicéas s'entrevoit désormais dans le paysage, le lien avec le dérèglement climatique se fait rapidement, l'impact des bostryches est plutôt connu, tandis que celui lié à la sécheresse n'a guère été évoqué. Il signale pourtant une dimension essentielle de la fonctionnalité du milieu forestier : sa participation au grand cycle de l'eau, en tête de bassin qui plus est. Si ce dernier sujet n'a pas émergé au gré des rencontres, ce constat de dégradation dont souffre la forêt se trouve renforcé par une double observation : l'érosion, visible au creux des sentiers et pistes d'accès, et le nombre de chablis et autres arbres brisés qualifié « *d'hallucinant* » au sortir de l'hiver dernier. « *La forêt souffre* », cela montre l'attention que l'on porte à son devenir. Mais que faire ? La réponse est laissée aux sachants. A charge pour eux d'exposer les orientations du plan de gestion, ce qui est un souhait partagé par les néophytes comme par celles et ceux dont c'est le métier.

Une nature omniprésente et méconnue

Ces 25 personnes savent que de nombreuses espèces fréquentent la forêt, certains aimeraient en observer davantage même si leur connaissance générale en matière de faune et de flore, de leur propre aveu, est parfois limitée. Appliquer des mesures de préservation, en revanche, ne heurte personne à condition qu'elles soient convenablement expliquées et mises en œuvre avec discernement. Et certains déplorent spontanément cette habitude de certains ramasseurs de champignons d'écraser tout ce qu'ils ne ramassent pas...

Réguler les usages ? Il faut le justifier !

Ce sujet a été abordé sous l'angle du retour d'expérience de la fermeture saisonnière des routes de Montrond et des Seiglières aux véhicules motorisés. A cette allusion, une majorité des répondants a convenu que cela n'était pas si contraignant, puisque les ayants-droits conservent leurs prérogatives d'accès. Que cette limitation, temporaire qui plus est, soit reconduite d'une année sur l'autre ne paraît pas gêner les personnes rencontrées, puisque la mesure a du sens : on peut ressentir de l'indifférence à l'égard des amphibiens, mais si leur préservation est nécessaire, alors il paraît logique d'engager les moyens qui y participent. Une mesure, même contraignante, est donc susceptible d'être globalement acceptée si elle est motivée et bien expliquée.

Un autre exemple, signalé par deux interlocuteurs, conforte également cette approche : les tourbières du lac Achard et du plateau de l'Arselle font l'objet d'un panneau enjoignant les randonneurs de rester sur les chemins balisés. Alors qu'un simple cordage, qu'il serait aisé d'enjamber délimite les zones à préserver, force est de reconnaître qu'une majorité de randonneurs applique la consigne puisque le milieu naturel « cicatrise » là où des sentes de piétinement l'endommageaient jusqu'à présent. Est-il envisageable de procéder de la sorte dans la forêt de S^t-Martin-d'Uriage, afin de renforcer des zones de quiétude, par exemple ? Pourquoi pas et au cas par cas, à condition de le justifier et de bien l'expliquer, en fonction des espèces sensibles au dérangement dont on souhaiterait préserver les populations, de leur présence avérée et des saisons critiques, répondent certains.

3. Actions et projets de la commune en cours et à venir

A. CALLEC présente les principaux dossiers en cours et en projet, portés par la commune :

- Mise en œuvre de la Fiche action du Plan Biodiversité sur la cohabitation des usages en forêt et biodiversité voté en décembre 2023 : on pourra prendre le temps d'examiner les éléments qui y sont portés, en vue de son enrichissement.
- Réalisation de supports d'information (panneaux, appli, site internet, réseaux, ...) sur les activités en cours en forêt (coupe de bois, battues...) : de manière à permettre à chacun d'entre vous de prendre connaissance mais aussi de mettre à disposition l'information que vous considérez utile. Une réflexion sera utile pour optimiser ses moyens de manière que l'information soit la mieux perçue possible.
- Renouvellement du Plan de gestion de l'espace naturel sensible (Marais des Seiglières et Marais Chauds) ; certains d'entre vous font d'ailleurs partie du Comité de site.
- Mise en œuvre de la Fiche action Biodiversité en forêt et préparation du renouvellement du plan d'aménagement forestier, ce dernier prévu sur 20 ans et dont la fin arrive en 2026. Votre contribution aidera à ce que ce plan prenne en compte des enjeux qui seraient passés inaperçus ou du moins secondaires dans le plan qui arrive à échéance, conçu par conséquent dans les années 2000.
- Statuer sur les zones de quiétude suite à l'étude LPO, qui s'inscrivait dans un projet de Camp de base (nous y reviendrons plus bas), et qui a permis de mieux connaître la fréquentation et ses incidences en fonction des enjeux naturalistes. Ces zones de quiétudes sont aujourd'hui identifiées ; tout le travail consiste désormais à œuvrer à leur acceptabilité, ce qui ne peut être que le fruit de l'action collective.
- Renouvellement de la convention avec l'ACCA, sur laquelle nous allons travailler cette année.
- Mise en œuvre de la convention avec MTB coalition, en cours.
- Finalisation du panneau de porte d'entrée de l'ENS, dont une partie portera sur les comportements adaptés à l'espace forestier et aux activités, humaines et naturelles, qui s'y côtoient, comme en témoigne l'aperçu ci-contre. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Bienvenue dans la forêt de Saint Martin d'Uriage

La forêt est un lieu de vie, de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces. Cette forêt est un espace de pratique d'activités de pleine nature privilégiée, mais aussi de travail. On s'y promène par tout temps, en venant y chercher dépassement, calme et sérénité.
Ici, vous êtes invités à prendre le temps d'écouter et d'observer la nature.



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU PROMENEUR EN FORÊT

1. Je respecte le tracé des sentiers balisés et je n'utilise pas de raccourcis.
2. Je suis discret, j'écoute et j'observe.
3. Je ne laisse aucun déchet sur place et remporte tout ce qui a été amené, même les déchets organiques.
4. Je ne fais pas de feu, j'évite de fumer et je ne jette pas mes mégots en forêt.
5. Je respecte les autres pratiquants d'activités et de loisir et je reste courtois.
6. Je tiens mon chien en laisse.
7. Je cueille exclusivement dans les endroits autorisés, ce que je connais, et pour un usage domestique.
8. Je ne grimpe pas sur les piles de bois et je me tiens à distance des chantiers forestiers.
9. Je ne circule pas en motos et quads hors voies de circulation autorisées.
10. Je respecte toutes les consignes signalées.



Les projets des autres parties prenantes sont évoqués au § suivant.

■

4. Temps de discussion et de réflexion

Concernant l'ENS des Marais, M. TARTARAT se souvient que ce site a connu par le passé une abondance de champignons sans commune mesure à la situation actuelle, avec la présence d'espèces très rares. Il estime que c'est le produit de choix d'aménagement à l'époque, qui se sont traduits par un déboisement des pourtours et l'assèchement du sol, dont on n'a pas tenu compte, probablement par méconnaissance ou indifférence. Et c'est dommage, ajoute-t-il, car ce site bénéficiait jusqu'alors d'une grande renommée dans le monde mycologique.

M. CANDY revient sur le projet de Camp de Base, auquel il a contribué, et qui prévoyait initialement la pose de panneaux d'information dans le secteur des Seiglières. Il souhaite savoir ce qu'il en est, car cette action aurait été fort utile au titre de la sensibilisation des visiteurs.

M. GIRAUD rappelle que cette notion de Camp de Base avait été développée avec la Communauté de communes Le Grésivaudan, dans l'objectif de mettre en valeur des points particuliers du territoire, véritables portes d'entrée. Initialement, S^t-Martin-d'Uriage devait bénéficier de deux camps de base, mais un seul a finalement été retenu : celui d'Uriage, axé autour du thème « Bien-être, Santé et Nature ».

M^{me} CONRY précise que d'intenses discussions ont eu lieu depuis deux ans, qui ont acté que, pour le moment, il convenait d'éviter qu'une publicité autour de ces Camps de Base se traduise par un surcroît de fréquentation, en particulier dans les sites sensibles. D'où le retrait du site des Seiglières, qui ne verra pas la pose de panneaux Camp de Base. La commune, toutefois, comme vient de le signaler M. CALLEC, a pour projet d'y poser des panneaux d'information.

M. SCRIVE aborde le sujet des battues de chasse. Il se demande pourquoi les applications de géolocalisation ne sont pas plus couramment utilisées. Leur usage permettrait pourtant, selon lui, d'éviter des tensions sur un sujet souvent stigmatisé.

M. J-M ALLEMAND expose alors la manière dont l'activité de chasse s'organise sur le territoire de S^t-Martin-d'Uriage. Neuf équipes de chasse sont actives, et interviennent en divers points du territoire selon le gibier recherché. Non pas que ces neuf groupes chassent simultanément, mais force est de reconnaître que, dès lors qu'il y est autorisé, chaque groupe s'organise un peu comme il l'entend. D'autre part, il faut savoir que la chasse est permise 4 jours par semaine (les mardi, jeudi, samedi et dimanche), durant la saison de chasse (en gros de septembre à février inclus pour ce qui est de l'ouverture générale, avec des périodes supplémentaires selon les espèces soumises à plan de gestion, comme le sanglier par exemple).

M. GUERIN note qu'il lui arrive de croiser des chasseurs en activité les mercredis.

Peut-être, s'interroge M. J-M ALLEMAND, était-il en limite communale ? Car Vaulnaveys-le-Haut, par exemple, ne prévoit qu'un jour non-chassé par semaine : le vendredi, à l'instar de l'ensemble du département de l'Isère (une initiative de la Fédération départementale des chasseurs, précise-t-il, ajoutant qu'à S^t-Martin-d'Uriage on va bien au-delà).

Concernant le recours aux outils de géolocalisation à l'instar de « Land Share »¹, application mobile conçue par la Fédération des Chasseurs de l'Isère avec l'appui du Département de l'Isère et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : elle vise à informer en temps réel les autres usagers de la nature des battues en cours. L'ACCA encourage l'usage, même si elle n'est pas obligatoire. Ce qui signifie que toutes les équipes de chasse n'ont pas forcément le réflexe de s'en servir à chaque sortie. Mais il y a une autre limite : au moment où un usager lambda envisage de partir en randonnée et qu'il consulte Land Share, les chasseurs qui ont prévu d'explorer le territoire n'ont pas forcément saisi les informations précises :

¹ Plus d'informations sur <https://www.chasse38.com/partager-la-nature/landshare/>

ils ne connaissent vraiment l'endroit où ils vont chasser seulement quand le gibier est localisé, c'est-à-dire le jour même. Peu utile pour un randonneur qui prépare sa sortie la veille...

En fait, il faudrait que tous, chasseurs et non-chasseurs, aient le réflexe d'aller sur Land Share à plusieurs reprises avant et pendant la sortie.

M^{me} ANDRE témoigne s'en servir régulièrement mais note, comme les autres usagers, que tous les chasseurs ne l'utilisent pas.

Répondant à un intervenant qui demande si la chasse est permise au Marais des Seiglières, M. J-M ALLEMAND répond que l'on n'y chasse pas, mais qu'un chasseur peut très bien traverser le site pour se rendre ailleurs.

M. TARTARAT témoigne n'avoir jamais eu le moindre problème avec les chasseurs.

A M. GUERIN qui demande si un chasseur pratiquant en solitaire est tenu de respecter les jours de non-chasse, M. M ALLEMAND répond par l'affirmative. Revenant sur la question de la localisation des parcours de chasse, il expose que lorsqu'il décide de partir à la chasse, il ne sait pas nécessairement par où il va passer précisément.

M^{me} BONNET-GAMARD précise qu'un coup de fusil ne signifie pas obligatoirement une action de chasse. Il lui arrive de tirer en l'air à la ferme, ajoute-t-elle, mais la portée de la détonation est telle qu'elle peut entraîner une confusion avec une chasse en cours.

M J-M. ALLEMAND estime qu'il serait particulièrement utile de connaître les dates auxquelles les scolaires ont prévu des sorties, au Marais ou ailleurs. L'ACCA pourrait alors les communiquer à ses adhérents en leur recommandant de redoubler de vigilance. Il note que la Fédération des Chasseurs dispose également de beaucoup d'informations sur les événements organisés, de type sportif, avec la localisation et les horaires de passage.

M. PORTEJOIE cite l'application « BIODIV'SPORTS »², développée par la LPO dans l'objectif de définir de manière collective des zones de présence de la faune/flore sauvage sensible au dérangement, et de les porter à connaissance des pratiquants, dont on pourrait s'inspirer voire la recommander si son usage paraît utile.

Il soumet l'idée d'intégrer un QR code aux panneaux posés aux Seiglières ou ailleurs, qui renverraient aux informations dont dispose la mairie : exploitation forestière, battues, sorties scolaires, etc.

M. CALLEC évoque aussi ISERE OUTDOOR, riche en informations³, ajoutant qu'il pourrait être utile d'explorer au minimum ces applications afin de déceler la ou les plus utiles.

M^{me} CONRY précise que toutes les informations ne transitent pas par la mairie. Elle ajoute que seule une pluralité de sources et d'outils qui pourraient informer les usagers, car en matière de communication, tout le monde n'est pas sensible aux mêmes messages ni aux mêmes canaux d'information.

M. GIRAUD relève que ce sujet mérite une réflexion approfondie, qui pourrait très bien faire l'objet d'un travail particulier du Comité des usagers.

M^{me} ANDRE aborde alors la question des interactions randonneurs ou cavaliers et VTT, amis aussi la sécurité des VTTistes, activité qu'elle pratique. Elle déplore que parcours de descente ne soient pas tous balisés.

M. GAILLOT répond que c'est en cours et les commandes sont passées. Il escompte un balisage effectif ce printemps. Concernant l'amélioration de la sécurité en particulier aux intersections des pistes de descente avec les chemins utilisés par les autres usagers, MTB Coalition envisage de modifier

² Plus d'information sur <https://biodiv-sports.fr/login/?next=/>

³ Plus d'information sur <https://isereoutdoor.fr/>

légèrement les parcours avec la réalisation de chicanes, juste avant les intersections, de manière à obliger le cycliste à « casser » sa vitesse avant de débouler sur un sentier susceptible d'être fréquenté.

M. FRANCOZ ajoute qu'en général, les VTTistes regardent loin devant eux, et localisent les autres usagers avant que ceux-ci ne les distinguent. Il conçoit parfaitement que la survenue soudaine d'un VTT puisse surprendre. Il ajoute que MTB Coalition a prévu de communiquer sur les règles de bonne conduite, et sur les pistes autorisées.

M. GIRAUD souhaite aborder le sujet de l'exploitation forestière. Se tournant vers les représentantes de l'ONF, il témoigne recevoir régulièrement des plaintes d'habitants relatives à la dégradation des chemins soumis à l'exploitation forestière.

Réagissant à ce sujet, M^{me} ANDRE souhaite comprendre pourquoi on fait le reproche aux cavaliers et aux VTT de dégrader les chemins, alors que les traces de leurs passages sont minimales comparées aux ornières laissées par les engins forestiers.

M^{me} ESPARBES rappelle qu'un tracteur de débardage pèse couramment plus de 20 tonnes. On conçoit aisément qu'avec une telle masse, les traces de son passage sont importantes. Les grumes, lorsqu'elles sont tractées, laissent également des trainées au milieu des parcelles. Sauf à recourir à des moyens beaucoup plus légers (traction animale par exemple), l'exploitation forestière requiert des moyens lourds, lesquels sont précisés dans le plan de gestion approuvé par le propriétaire (la commune en l'occurrence). Pour modérer les impacts du débardage, des consignes sont données aux exploitants : interventions limitées pendant les épisodes de mauvais temps⁴, remise en état des chemins à la fin du chantier.

M. CANDY témoigne que les sentiers sont souvent remis en l'état.

M^{me} ESPARBES relève également la différence de perception entre l'exploitant forestier et les autres usagers. Pour beaucoup de ces derniers, un chantier de débardage est surtout synonyme de dégradations parfois considérables d'un site dans lequel ils ont plaisir à se promener. Pour l'exploitant, c'est un travail dont il voit l'évolution sur un temps long : les rotations d'exploitation, au sein d'une parcelle, se font sur dix ans. En dix ans, le milieu a le temps de se refermer, les traces s'estompant petit à petit. Certaines restent, tout en se végétalisant.

Elle ajoute qu'au constat de cette fréquentation croissante de l'espace forestier, la préoccupation première, ONF et exploitants confondus, est celle de la mise en sécurité des chantiers et des usagers. D'où le balisage et la fermeture temporaire des chemins. Car l'abattage des arbres, les mouvements d'engins et la traction des grumes ne sont pas sans risques : un câble en tension, par exemple, cela peut-être très dangereux.

Concernant les autres usages qui peuvent avoir un impact sur le couvert forestier, M^{mes} ESPARBES et LE RONCÉ renvoient au code de l'environnement, qui cadre la circulation des individus dans l'espace naturel, hors itinéraires autorisés, selon les modes de déplacement et de transport, et en tenant compte des ayants-droits. Pour un usager, ce peut être parfois difficile à accepter. Mais c'est ainsi : on ne peut pas faire tout ce que l'on veut dans la nature.

Concernant plus spécifiquement les VTT : attention au creusement de « gouttières », lorsque des passages répétés finissent par entailler le couvert végétal, mettant à nu des racines, accélérant l'érosion et l'écoulement de l'eau.

M. GIBIER témoigne que sur le plan mycologique, des circulations désordonnées de VTT peuvent modifier, à leur échelle, le couvert végétal, dont il est utile de rappeler la fragilité en altitude.

⁴ Ce qui peut conduire à allonger la saison d'exploitation si les conditions météorologiques l'exigent (situation de l'automne 2024, saison très pluvieuse)

M^{me} LE RONCÉ signale aussi qu'en règle générale, l'ONF entretient le dialogue avec les propriétaires forestiers privés, souvent soumis à des aléas comparables. Ce dialogue peut porter sur des règles d'exploitation, sur la lutte contre les ravageurs (les scolytes en particulier).

A une question de M. DEVISSE concernant la gestion des déchets d'exploitation, M^{me} ESPARBES indique qu'il est demandé aux exploitants de transporter les branchages à l'intérieur des parcelles, et de procéder au démontage des houppiers. Pas de broyage, facteur de surcoût mais également de dégradation plus lente.

M. GIBIER témoigne que les broyats, surtout lorsqu'ils restent en tas, mettent des années à se décomposer, bien plus que les branchages qui sont attaqués rapidement par le cortège des décomposeurs.

M. CALLEC confirme qu'aux Seiglières il a fallu des années, après le chantier d'ouverture du milieu de 2006, pour assister à la résorption des broyats.

Concernant la relation forêt communale-forêt privée, M^{me} LUYAT signale une initiative de la Communauté de communes Le Grésivaudan pour rassembler les propriétaires dans une vision commune, et mettre en œuvre progressivement des orientations stratégiques à l'échelle d'unités de gestion plus importantes que les parcelles individuelles, qui sont parfois de faible superficie. Avec une attention particulière envers les coupes rases, prescrites en forêt communale, mais autorisées en forêt privée sous condition de surface. Cette initiative s'efforce également de lutter contre le morcellement forestier, avec une bourse foncière forestière soutenue par la Chambre d'agriculture, la DRAAF, le CRPF⁵ et une intégration possible au patrimoine communal.

Interrogé sur ses projets, M. ROYER informe les présents que le SNBC est un usager de l'espace forestier puisqu'une partie des entraînements (trail, VTT) s'y déroulent hors saison de ski. Il est donc demandeur d'informations concernant les conditions d'usage. Il signale qu'à l'Arselle, les jeunes bénéficient d'une séance de sensibilisation sur l'environnement naturel tandis que les bénévoles participent, en fin de saison de neige, au nettoyage des abords du site et à la coupe localisée de la végétation, en accord avec le gestionnaire de l'ENS.

M^{me} CHAUVIN témoigne qu'à l'ASEL, les membres du groupe des randonneurs sont friands d'informations relatives à la forêt communale, ses chemins, la vie sauvage, etc.

A une question concernant les relations avec la commune de Chamrousse, M. DRAGHICI rappelle que le tracé d'un sentier a été modifié, en accord avec la municipalité, afin de réduire le dérangement dont souffrait le milieu naturel dans le secteur des Ramettes.

⁵ Davantage d'information sur <http://lafortetbouge.fr/auvergnerhonealpes/gresivaudan>

5. Méthodologie de travail, fonctionnement et prochains rendez-vous

Dénomination

La dénomination suivante est proposée : Communauté des usagers de la forêt communale de Saint-Martin-d'Uriage (cette mention renvoyant à la notion de « [Bien](#) commun »).

Formalisation des échanges entre les participants

Un fichier de diffusion sera créé à partir des adresses de messagerie que vous avez bien voulu nous laisser. De cette manière, chaque participant pourra contacter tout ou partie de la communauté.

MERCI aux participants qui ne le souhaiteraient pas de nous signaler leur opposition à la transmission de leurs coordonnées.

Pistes de travail pour les prochains mois

Les éléments d'information (panneaux d'information, par exemple) vous seront transmis par la mairie pour avis et remarques, au fur et à mesure de leur conception.

La formalisation progressive d'un groupe de travail information-communication sera certainement la bienvenue ; ce point sera à explorer lors d'une prochaine rencontre.

Prochains rendez-vous

Les échanges entre les participants ont permis d'identifier plusieurs sujets d'approfondissement, qui pourront faire l'objet de deux ou trois rencontres d'ici le mois de juin prochain :

- Le plan de gestion de la forêt communale
- La biodiversité (dont les champignons)
- La pratique de la chasse (avec un représentant de la FDC-38 si c'est possible).

Nous reviendrons vers vous avec une proposition de dates et d'organisation.

*Ce compte-rendu est rédigé par
Jean-Stéphane Devisse, directeur-associé de Médiation & Environnement
Coordonnées directes : jsdevisse@free.fr – 06 72 84 79 31*